

Compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2010

L'an deux mil dix et le vingt-neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur BOUCHER Joël, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs OTTAVY Christine, LYONNET Germain, DORAND Marie-Françoise, GAGNIERE Philippe, MEILHAC Joëlle, MONCEL Laurent, CHEVALIER Philippe, RIPPE Hervé, ROZIER Stéphanie, DAL GOBBO Gérard, MIRGUET-DAVID Odile, FONTANELLE Michelle, LARDELLIER Nathalie, AUBERT Monique, FIARD Cyrille, RUF Marie-Josèphe, ROUX Véronique, LAGARDE Brice, BREYTON Martine

Etaient excusés : Richard PLAISANTIN, Florence DUFOUR.

Secrétaire élu : Brice LAGARDE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire accueille Daniel PACCOUD, Président du SCOT pour une présentation synthétique des enjeux du SCOT qui s'applique à la Commune.

DELIBERATION:SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Lors du vote du budget primitif, le 11 mars 2010, le conseil municipal a voté une enveloppe budgétaire de 90 000 € pour les subventions aux associations pour 2010.

Sur propositions de la commission subventions, le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'attribuer les subventions de fonctionnement 2010 de la manière suivante :

Ecoles de Quincieux :

- Sou des écoles : 460 €

Secteur culturel :

- Ecole de musique : 9150 €
- Ensemble musical : 660 €
- La grange à sons : 100 €
- MJC : 22 500 €
- Comité de Jumelage Quincieux : 2 953 €

Secteur sportif :

- Tennis de table : 500 €,
- Amicale Boule : 100 €
- Pétanque : 100 €,
- Football Club Rive Droite : 1 700 €,
- Tennis : 510 €,
- Modélisme : 0 €,

Secteur social :

- Club des Anciens : 310 €,
- ADMR : 9 929 €,

- ADAMAR : 230 €
- Au fil des jours : 100 €

Personnel communal :

- COS : 155 €

Divers :

- Pompiers : 460 €,
- Classes : 310 €,
- Société de pêche : 100 €,
- Société de chasse : 100 €,
- Anciens Combattants : 240 €,
- Souvenir français : 100 €
- Festif Monts d'Or Azergues : 886 €.

De plus la commission subventions propose d'allouer des subventions à titre exceptionnel pour 2010 aux associations suivantes :

- 150 € à l'Ecole de musique,
- 110 € à la Grange à sons,
- 1000 € au Tennis de table
- 1700 € au Club de football,
- 290 € au Club des Anciens,
- 500 € à la Biennale de la danse.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'allouer les subventions exceptionnelles telles que présentées ci-dessus.

DELIBERATION:DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Chaque année le Département du Rhône répartit le montant de la dotation relative au produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants, compétentes en matière de voirie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter au Département du Rhône les deux projets d'aménagement de parcs de stationnement rue du 8 mai et à la gare.

- Le réaménagement et la sécurisation du parking de la gare, pour un montant estimé de travaux HT de 82 431.90 €,
- La construction d'un parc de stationnement en cœur de village, rue du 8 mai 1945, pour un montant estimé de travaux HT de 126 276.40 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention correspondantes.

DELIBERATION : SUBVENTION AU CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'allouer 8 500 € au CCAS.

Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2010 ;

DELIBERATION:PARTICIPATIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de voter les participations et contributions suivantes pour 2010:

Contributions aux organismes extérieurs	2010
SIVOS	12 360
SIEL Trévoux	1071
Mission Locale	2964
CNAS	5100,26
SPA	767,78
Prévention routière	133
Val Horizon	3.60 par j et par enf.
CAJ St Germain	3.60 par j et par enf.
MJC	3.60 par j et par enf.

Les crédits sont inscrits au BP 2010.

DELIBERATION: TRANSFERT DES CHARGES A LA CCMOA

La compétence « voirie » a été étendue au sein de la Communauté de Communes Monts d'Or Azergues, au 1^{er} mars 2010.

Une commission de travail d'évaluation des transferts de charges a revu et corrigé l'attribution de compensation à chaque collectivité adhérente (rapport joint en annexe) en tenant compte de l'extension de cette compétence.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité des votants le rapport ainsi établi.

DELIBERATION: TARIFS

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants les tarifs des poubelles pour la collecte des ordures ménagères fournies aux habitants (nouveaux arrivants et renouvellement) :

-27.27 € pour une 120 L,

-42,58 € pour une 240 L.

Ces tarifs s'appliquent au 1^{er} janvier 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire